

PAR COURRIEL

Québec, le 30 octobre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.246



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Obtenir la communication de l'ensemble des documents afférents à la réception et à l'analyse d'une demande discrétionnaire de couverture à la RAMQ, au titre de l'article 10.1 de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant :
1. Toute procédure interne actuellement en vigueur ;
 2. Les formulaires de présentation d'une telle demande et les étapes de la démarche administrative ;
 3. Les critères d'admissibilité et les modalités utilisées pour apprécier et traiter de telles demandes par le Ministère ;
 4. Tout autre document, liste de contrôle ou ligne directrice sous-jacent au traitement des demandes au titre de l'article 10.1. » (*sic*).

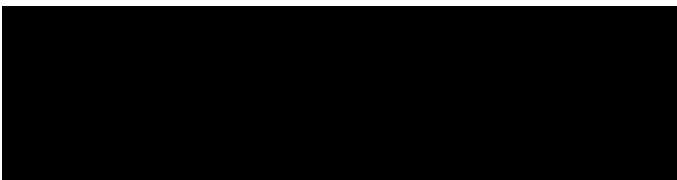
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

PJ 2